COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260305-CCAS_2026_01-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil d'administration	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	09

Séance du 05 mars 2026

Présents : Jean-François LE GALL, Béatrice LE GUYADER, Guy LE DAIN, Pascale LE GALL, Béatrice LE SCRAGNE, Marie LUCAS, Daniel OUDJEHIH, Françoise PICHOURON.
Absent excusé : Laurence CALLAREC (pouvoir à Pascale LE GALL).
Absentes : Gaëlle LAGADEC, Laure LE GUEN.
Secrétaire de séance : Françoise PICHOURON

Délibération n° 2026-01
Centre Alimentaire du Trégor – participation 2025

Monsieur le Président indique avoir reçu une facture du centre alimentaire du Trégor de 50 € au titre de la participation communale 2025 pour la distribution de colis aux bénéficiaires de la commune.

Après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- approuve le versement d'une participation de 50 € au centre d'aide alimentaire pour l'année 2025.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 27 AVR. 2026

Le Président,
Jean-François LE GALL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)